

# SEANCE DU 17 AVRIL 2013

Le dix-sept avril deux mille treize, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Roland CORSAT, Maire, et sur sa convocation.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs ANNEQUIN, BOURDIC, BROCHARD, BUISSON, CASSE, CORSAT, COTTAZ, LANFRAY, LELONG, PACCARD, PEVET, ROESCH, ROUX, VERT.

ABSENTS : Mesdames et Messieurs BAILLY, CROCHAT, GONZALES, ROSTAING.

ABSENTS EXCUSES : Madame BEUCHAT a donné pouvoir à Monsieur BUISSON, Monsieur GUICHERD a donné pouvoir à Monsieur PACCARD.

Monsieur ANNEQUIN a été nommé secrétaire de séance.

---

Le compte-rendu de la séance du 29/03/2013 est ensuite approuvé.

Messieurs CASSE et LELONG souhaitent que soit précisé sur le compte-rendu que de nombreuses constructions ont vu le jour au Bois de CESSIEU mais que peu de travaux de voirie y ont été réalisés sauf au terrain Ganet. Ils déplorent des problèmes de visibilité à certains endroits et que la route n'ait pas été modifiée malgré l'augmentation des constructions. Monsieur CORSAT rappelle qu'une étude sur cette question vient d'être lancée par la DDT.

Monsieur LELONG souhaite également que soit précisé le problème du manque de pression ou de quantité d'eau en certains points du hameau. Monsieur CORSAT conseille aux délégués de la Commune d'en informer le syndicat des eaux.

Monsieur LELONG souhaite également ajouter le point sur le problème de qualité des lignes téléphoniques qui a été évoqué en fin de réunion. France Télécom et le Conseil Général seront invités à participer à une réunion de travail en mairie à ce sujet.

Monsieur CORSAT demande ensuite aux membres du Conseil Municipal s'ils acceptent de modifier l'ordre du jour en enlevant le point sur le bilan des sondages à la population concernant les horaires d'ouverture de l'Agence Postale Communale et la mairie. Cette question sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion. Cette modification est approuvée à l'unanimité.

## ORDRE DU JOUR

### I. Tirage au sort des jurés d'Assise 2014 :

M. CORSAT rappelle, comme chaque année, que seuls les électeurs ayant au minimum 23 ans dans l'année en cours peuvent être tirés au sort.

Le tirage de 6 personnes à partir de la liste électorale est ensuite effectué. Les personnes tirées au sort sont les suivantes :

- n° 1228 : MATHIEU Solange, épouse PICCININ – 59 route des Roches,
- 1311 : MUET Emmanuelle – 38 Chemin des Vernes,
- 985 : GRATESOL Martine, épouse COLLIN – 28 Chemin des communaux,
- 695 : DUCROT Thierry – 101 Route des Roches,
- 859 : GAILLARD Valérie, épouse MEZIANI -9 chemin de la Croix de Pierre,
- 504 : COIGNOUX Françoise -139 Route de Lyon.

## **II. Autorisation à Monsieur le Maire pour la signature d'une convention d'objectifs et de financement avec la CAF pour le centre de loisirs :**

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur BUISSON qui explique que la Commune doit signer une convention d'objectifs et de financement avec la CAF pour lui permettre de percevoir une aide financière de cet organisme pour les années 2013 à 2016.

Il ajoute que les conditions ne changent pas par rapport à la dernière convention : proposer des tarifs dégressifs en fonction du quotient familial, avoir un projet éducatif, etc.

Il explique qu'il aurait été éventuellement possible d'obtenir une augmentation de l'aide de la CAF en augmentant la durée de la journée de centre prise en compte par la CAF (passage de 8h00 à un forfait de 10h00) puisque les animateurs sont présents le matin en nombre suffisant pour respecter les normes de la CAF lors de la garderie du matin mais que ce passage au forfait entraîne obligatoirement la mise en place de tarifs dégressifs avec un système de forfaits. Ce changement n'aurait eu que peu d'impact pour les familles puisqu'il est difficile d'évaluer les besoins des familles pour trouver des forfaits adaptés et que l'aide supplémentaire de la CAF n'aurait pas permis de couvrir les frais afférents à ces réductions et aux modifications dans l'organisation des inscriptions.

En réponse à une question, il explique que cette convention ne rentre pas en ligne de compte du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) : si la Commune atteint les objectifs fixés par le CEJ, elle percevra la subvention prévue dans le contrat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement avec la CAF pour le centre de loisirs pour les années 2013 à 2016 incluses,
- DIT que ladite convention sera annexée à la présente délibération.

## **III. Mise en place d'un projet pédagogique pour les restaurants scolaires :**

Madame DEPLAGNE arrive en cours de réunion pour ce point inscrit à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire laisse la parole à Mademoiselle GUYOT, Directrice Générale des Services, pour présenter le projet pédagogique proposé au Conseil Municipal.

Elle explique que le projet a été élaboré par les agents lors de la formation dont elles ont bénéficiée fin 2012 et début 2013. Ce projet a ensuite été amendé légèrement par Monsieur DA SILVA, Responsable des services périscolaires, et elle-même puis en réunion d'adjoints.

Elle ajoute que la mise en œuvre concrète de ce projet pédagogique se fera à la rentrée des vacances de Pâques, après validation par le Conseil Municipal ce jour. Pour cela, des « fiches de travail » ont été également prévues par les agents lors de leur formation. Ces dernières ont également été amendées par Monsieur DA SILVA, elle-même et Monsieur BOURDIC, Premier Adjoint en charge du Restaurant Scolaire.

Concrètement, les actions débutées dès fin 2012 pour améliorer l'organisation du temps du repas seront poursuivies jusqu'à la fin de l'année scolaire et le volet « animation » sera mis en place petit à petit à la rentrée prochaine.

Monsieur LELONG demande qui est à l'origine de cette démarche. Mademoiselle GUYOT explique alors que ce projet pédagogique et ces fiches de travail représentent la dernière étape de la formation demandée par tous les agents sur le thème de la gestion des « comportements difficiles des enfants ».

Monsieur CASSE demande s'il est possible d'inscrire les produits « bio » en plus des produits locaux dans le projet pédagogique. Monsieur BOURDIC lui répond qu'il n'est pas favorable pour le moment de l'inscrire

dans le projet sans que cela empêche pour autant d'en inscrire éventuellement dans les menus du restaurant scolaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- VALIDE le projet pédagogique tel qu'il leur a été présenté et distribué,
- DIT que ledit projet sera annexé à la présente délibération.

#### **IV. Création d'un poste d'adjoint technique :**

Monsieur le Maire rappelle que la commission de recrutement a décidé de recruter un agent responsable des services techniques. Il est donc nécessaire de créer un poste à compter du 01/05/2013.

Il propose donc de créer un poste d'adjoint technique à 35/35<sup>ème</sup> ouvert aux adjoints techniques de 1<sup>ère</sup> classe et de 2<sup>ème</sup> classe à compter de cette date.

Il ajoute ensuite que, dans l'attente de son arrivée, le lycée horticole de LA TOUR DU PIN a réalisé quelques plantations devant la remise des services techniques et le long de la RD1006 au pied des arbres ainsi qu'aux Terreaux. Les fleurs seront plantées courant mai comme chaque année.

Il rappelle que la Commune va s'inscrire pour le concours du fleurissement comme chaque année et que, cette année, elle est proposée pour la première fleur de la Région.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- DECIDE de créer un poste, à compter du 01/05/2013, d'adjoint technique à 35/35<sup>ème</sup> ouvert aux adjoints techniques de 1<sup>ère</sup> classe et de 2<sup>ème</sup> classe,
- DIT que les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif 2013,
- CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

#### **V. Exposés de M. CASSE sur différents thèmes :**

##### **Vélotopia :**

Monsieur CASSE explique qu'il a participé à la soirée « Vélotopia » organisée à LA CHAPELLE DE LA TOUR par l'association APIE et l'Agence de Mobilité Nord-Isère notamment. Seulement une trentaine de personnes étaient présentes dont quelques élus.

Cette soirée avait pour objectif d'étudier comment développer l'usage du vélo dans la vie de tous les jours sur le territoire de la CCVT (qui présente du relief ce qui ne facilite pas la pratique de ce moyen de transport dans la vie courante) et d'étudier comment les communes peuvent favoriser cette pratique.

Certaines propositions pour favoriser la pratique du vélo étaient intéressantes comme le développement des parkings à vélo sécurisés vers les entrées d'autoroute ou les gares, les écoles, mise en place de vélobus (à l'instar des pédibus qui existent déjà), matérialisation au sol de voies pour les cycles quand cela est possible, mise en place des petits aménagements qui rappellent que des vélos passent dans les rues, etc.

Si les échanges étaient intéressants, Monsieur CASSE regrette que dans le film qui a été présenté en début de soirée les voitures soient présentées comme des « monstres » à l'inverse des vélos.

Monsieur CASSE ajoute enfin que, concernant les projets d'aménagement plus « lourds » tels que l'aménagement d'une piste cyclable depuis la source de la Bourbre jusqu'au Rhône, ils ne relèvent pas de la pratique dans la vie de tous les jours mais ont tout de même été évoqués lors de cette soirée dans l'idée de développer le tourisme vert.

Les élus commentent ce que Monsieur CASSE vient de présenter. Monsieur BOURDIC explique que le secteur

est « en retard » pour ce type d'aménagements par rapport à d'autres secteurs comme le bassin d'Arcachon par exemple.

Monsieur ANNEQUIN estime que des circuits sécurisés devraient être aménagés non seulement pour les vélos mais aussi pour les piétons puisque de nombreux jeunes qui vont prendre le car sont obligés de marcher sur la RD1006 quand les accotements de cette voie sont impraticables notamment en hiver.

Le problème du covoiturage est aussi évoqué puisque si généralement tout le monde arrive à la même heure le matin au départ de l'autoroute, les retours en fin de journée s'échelonnent ce qui ne facilite pas la mutualisation des véhicules.

Autre problème évoqué : les TER parfois surchargés en nombre vélos ce qui entraîne l'interdiction aux usagers d'embarquer leur bicyclette.

Enfin, d'une manière générale, l'ensemble des élus estiment que, culturellement, certains pays sont « plus en avance » que d'autres ce qui explique que les pays tels que la BELGIQUE, l'ALLEMAGNE ou LES PAYS BAS ont plus de pistes cyclables et beaucoup plus d'usagers « du quotidien » pour ce type de transport.

### **Les Marais de la Tour :**

Monsieur CASSE explique que le fonctionnement naturel du marais est assez compliqué et que du fait de l'encaissement progressif du lit de la Bourbre le marais a tendance à s'assécher. Les solutions techniques pourraient être les suivantes : remonter le niveau de la Bourbre et l'obliger à faire des méandres pour éviter que l'eau des affluents ne se jette directement dans celle-ci en asséchant les marais.

Outre ces phénomènes naturels, l'urbanisation croissante du secteur a provoqué la disparition de certaines portions du marais. Des mesures compensatoires sont imposées aux différents acteurs qui interviennent sur cette zone humide mais ces mesures sont différentes selon les protagonistes et pas forcément complémentaires. Le seul élément commun à toutes les obligations est le suivant : il est nécessaire de « compenser » l'équivalent de deux fois la surface de marais « consommée ». Une réunion a été organisée dernièrement avec Monsieur le Sous-Préfet afin d'essayer de coordonner l'ensemble de ces mesures compensatoires.

A titre d'exemple, concernant le centre d'enfouissement, Monsieur CASSE ajoute que la CCVT a demandé il y a peu de temps à VEOLIA de lui apporter son aide pour l'enlèvement des ordures ménagères situées sur les marais.

Monsieur LELONG intervient en expliquant qu'il faut être vigilant aux mesures compensatoires pour le centre d'enfouissement puisque le cahier des charges de ces mesures précisait qu'elles devaient bénéficier à CESSIEU.

Monsieur CASSE explique que les mesures compensatoires ne pourront pas toutes concerner le territoire communal qui ne dispose pas de suffisamment d'espace pour cela en zone humide (8ha doivent en effet être compensés).

Monsieur BOURDIC intervient en précisant que VEOLIA a déjà compensé en partie la valeur du centre d'enfouissement et tant que de nouvelles mesures ne seront pas mises en place, les casiers qui ont été construits par cette société ne pourront pas accueillir des déchets.

Monsieur CASSE explique que, par ailleurs, une procédure est actuellement en cours à l'initiative du SMABB : la définition « d'espaces utiles à enjeux caractérisés » sur lesquels il sera impossible de construire. Les élus devront se prononcer prochainement sur la délimitation de ces espaces et des « espaces utiles à enjeux non caractérisés » qui pourront être des espaces naturels, agricoles ou des espaces boisés classés par exemple.

Il ajoute que, d'autre part, une discussion est en cours au sein du Conseil Général pour classer éventuellement la zone des marais en Espace Naturel Sensible (ENS). Ce classement permettrait la signature d'une convention entre le Département et la CCVT et le versement d'environ 30 000 Euro par an à la CCVT ainsi que d'autres avantages tels que le financement de l'achat des terrains par le Département à hauteur de 90% du prix de vente.

Dans cet objectif, un diagnostic est en train d'être réalisé et une réunion se déroulera sur place le 21 mai pour saisir les enjeux de la zone sur le terrain. La décision du Conseil Général devrait intervenir en juillet prochain. Monsieur PEVET s'interroge sur les chances que ce classement aboutisse sachant que l'autoroute passe à proximité du site.

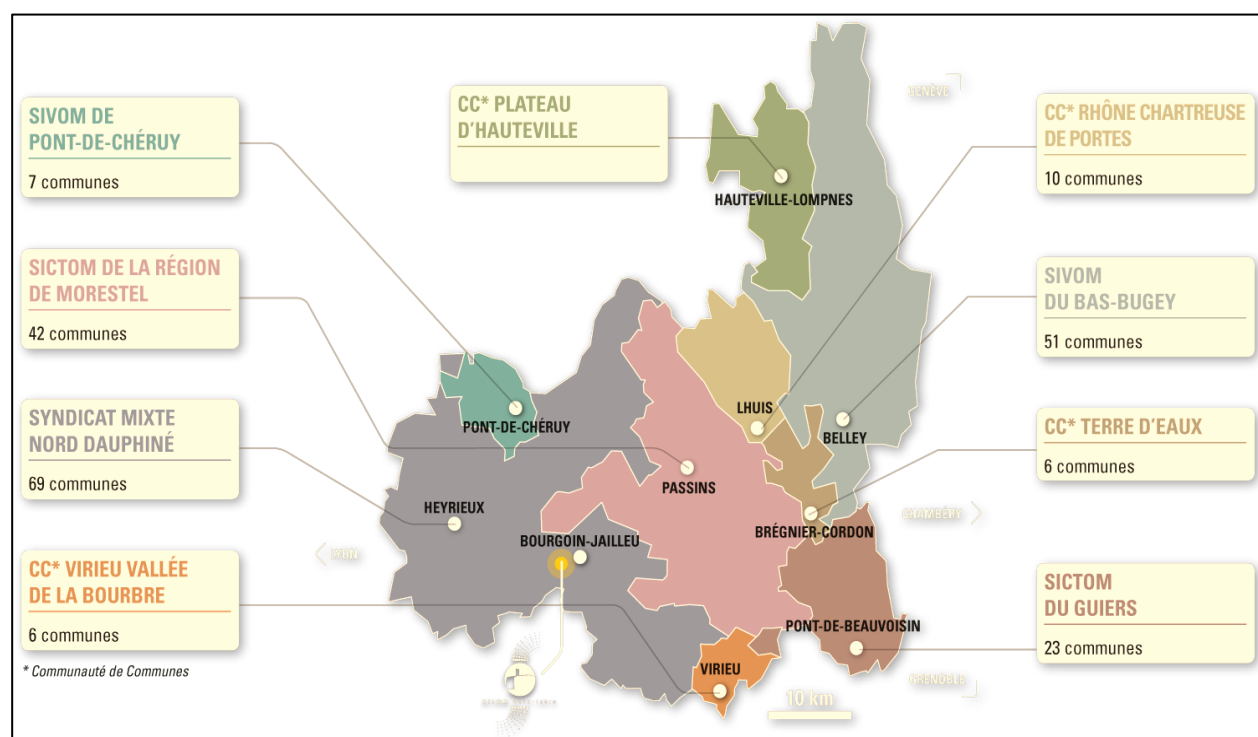
Monsieur CASSE ajoute enfin qu'une conférence-débat aura lieu sur le thème de cette zone humide sera organisée en aout 2013. Par ailleurs, une stagiaire travaille actuellement à la CCVT sur l'élaboration d'un guide de la flore des marais.

## VI. Exposé de M. BOURDIC sur le SITOM et le SICTOM de MORESTEL :

Monsieur BOURDIC explique qu'une campagne d'amélioration de la collecte du verre a été lancée par le SITOM Nord Isère auquel appartient le SICTOM de MORESTEL.

Il rappelle que le SITOM est le syndicat qui gère entre autre l'incinérateur situé à BOURGOIN-JALLIEU et donne quelques éléments et chiffres concernant celui-ci :

- Syndicat mixte de traitement des ordures ménagères qui fédère 9 EPCI répartis sur 4 départements (Isère, Ain, Rhône, Savoie),
- 222 communes et 364 000 habitants.



Ses compétences sont les suivantes :

- Traiter les ordures ménagères collectées par les 9 EPCI,
- Traiter les déchets apportés par les partenaires publics et/ou privés,
- Gérer le centre de valorisation énergétique des déchets ménagers de BOURGOIN-JALLIEU.

Monsieur BOURDIC explique ensuite que le SITOM a lancé une action de communication pour favoriser un meilleur tri du verre puisqu'en moyenne, par habitant 45 kg. de verre ont été consommés en 2012 pour seulement 27 kg. triés. Pour cette raison, le coût de la collecte est plus important de même que les coûts liés à la prise en charge des résidus de l'incinération également.

Les raisons de ce « déficit de tri » sont les suivantes :

- Les habitants méconnaissent les bénéfices du recyclage,
- Ils n'ont pas conscience de l'impact économique de leur geste,
- Ils ne connaissent pas toujours les consignes (tri des petits contenants en verre),
- Le réseau des conteneurs à verre n'est pas assez dense et manque de proximité.

Monsieur BOURDIC demande ensuite aux élus de lui indiquer si de nouveaux conteneurs à verre peuvent être installés sur le territoire communal. Il se chargera de transmettre ces éléments au SICTOM de MORESTEL. Monsieur PEVET et Madame COTTAZ regrettent qu'il n'y en ait pas à Pévrin. Les élus décident donc de demander au SICTOM de MORESTEL d'installer un conteneur au bout du parking sur le terrain appartenant à la Commune. Il est décidé également d'en installer Chemin des Vernes.

Monsieur BOURDIC ajoute que la stratégie suivante a été élaborée pour réduire le verre dans les poubelles d'ordures ménagères :

- Informer les habitants du territoire,
- Sensibiliser le grand public aux enjeux et aux bons gestes,
- Densifier le réseau de conteneurs en verre.

L'objectif est de gagner 6 kg. de verre trié en plus par an par habitant, soit une économie globale pour le SITOM de 510 000 € par an.

Monsieur BOURDIC précise ensuite que, si une poubelle contient trop de verre, cela est visible et elle est alors refusée à la collecte.

Le SITOM demande à chaque Commune de définir un élu référent du projet « verre » : Monsieur BOURDIC est alors désigné par les élus.

Concernant l'incinérateur de BOURGOIN-JALLIEU, Monsieur CASSE intervient en déplorant que pour le « rentabiliser », des ordures ménagères sont acheminées depuis des régions éloignées et que parmi ces ordures du mâchefer soit présent et reste en résidu de combustion. Il estime que cet incinérateur est surdimensionné. Monsieur BOURDIC explique alors que certains usagers extérieurs viennent ensuite chercher les mâchefers résiduels.

Monsieur CASSE déplore ensuite que du mâchefer soit utilisé pour saupoudrer le centre d'enfouissement situé sur le territoire communal puisque cela peut présenter des risques selon lui. Monsieur BOURDIC précise que les mâchefers ne doivent pas être déposés dans les zones humides mais que le dépôt de mâchefer « mûré » est autorisé sur le centre d'enfouissement technique.

Monsieur CASSE regrette ensuite que sur le territoire de la Commune de RUY-MONTCEAU, des décharges sauvages perdurent sur des zones humides qui en sont donc très polluées.

Monsieur CASSE demande enfin s'il serait possible d'organiser une visite de l'incinérateur. Monsieur BOURDIC se renseignera à ce sujet.

Il ajoute enfin, en réponse à des questions posées, que les abords des bacs à ordures ménagères et bacs jaunes sont nettoyés par les Communes.

Concernant la déchetterie de LA TOUR DU PIN, les plastiques qui sont déposés doivent être « propres » c'est-à-dire sans appendices dans une autre matière (des boulons par exemple). De même des bennes ont été

ajoutées pour le placo-plâtre puisque celui-ci est dorénavant refusé à l'incinérateur.

Concernant le fonctionnement du SICTOM, les bacs à ordures ménagères seront obligatoires pour tous les usagers. En effet, les poubelles de ceux-ci sont parfois très lourdes et génératrices d'accident du travail pour les agents. A l'heure actuelle, tous les camions de collecte sont équipés pour collecter les bacs. L'équipement de tous les ménages en bacs à ordures ménagères est en cours dans les différentes communes du SICTOM et se fera fin 2014 pour CESSIEU.

Madame DEPLAGNE demande s'il est possible d'acheter un bac jaune. Monsieur BOURDIC lui répond alors par la négative puisque des conteneurs seront distribués gratuitement aux habitants prochainement.

Monsieur CASSE ajoute enfin qu'à LA CHAPELLE DE LA TOUR, des analyses de l'eau ont été réalisées en amont et en aval du site sur lequel les déchets broyés sont entreposés (à côté du site de broyage). En effet, sous les ordures ménagères broyées circule un ruisseau canalisé qui se jette ensuite dans deux bassins de rétention avant de rejoindre un ruisseau qui se jette dans le canal MOUTURIER à LA TOUR DU PIN. Les résultats des analyses sont bons malgré l'entrée de pollutions dans le ruisseau canalisé. Monsieur CASSE aimerait que cet état de fait puisse être amélioré malgré tout.

Monsieur BOURDIC explique alors que ce dossier est très compliqué à gérer du fait des propriétés multiples concernées : CCVT et propriétaire privé. Il précise que la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) recommande simplement à la CCVT de curer les deux bassins de rétention afin d'améliorer la qualité des rejets éventuels dans le ruisseau en cas de fortes pluies et de détourner le ruisseau pour lui faire contourner le tas d'ordures ménagères broyées.

## **VII. Questions diverses :**

**Réunion de la CLIS :** La prochaine réunion devrait être fixée au 14 mai prochain à 14h00.

**Comité de suivi du centre d'enfouissement :** Monsieur CORSAT explique qu'il avait proposé la date du 26/04 mais qu'il n'a, pour le moment, pas de réponse de Monsieur HIDRA de VEOLIA.

**Défibrillateur :** Monsieur le Maire rappelle que le défibrillateur a été installé sur le mur de la mairie. Une réunion de formation à son utilisation avec des notions de secourisme a été dispensée à environ 40 personnes membres des associations communales ou des enseignants. Une formation de « rappel » sera organisée deux fois par an environ. Monsieur CASSE regrette qu'il n'y ait pas de flèches directionnelles qui indiquent là où il est installé.

**Projets du CCAS :** Monsieur CORSAT explique que les membres du CCAS souhaitent organiser une réunion de « rappel du code de la route » pour les personnes âgées de plus de 65 ans et des réunions sur le travail de l'équilibre. Une information sera également dispensée le 4 juin prochain sur les moyens de sécuriser les habitations avec la gendarmerie.

**Délégués à la CCVT :** Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Communautaire de la CCVT doit définir le nombre de délégués qui le composeront après l'entrée en vigueur de la réforme. Il s'agit de 30 délégués des communes ou 37 (si le Conseil Communautaire décide de majorer ce nombre de 25%).

Monsieur CORSAT rappelle que les adjoints et lui-même avaient décidé de proposer au Conseil Communautaire de ne pas demander de dérogation puisque, dans ce cas, la mise en œuvre de la réforme sera simple : chaque commune aura un délégué de moins.

Il ajoute ensuite que la répartition des sièges de délégués ne pourra pas se faire de cette manière puisque la nouvelle réglementation prévoit que le nombre de délégués par Commune sera calculé, de droit et donc à défaut d'une autre décision prise par le Conseil Communautaire, au prorata de la population des Communes.

Ainsi, à titre d'exemple, la Commune de LA TOUR DU PIN aura 11 délégués, la Commune de CESSIEU 3 et quatre communes de la CCVT n'auront qu'un seul délégué.

Un accord a été trouvé lors de la dernière réunion de travail : le nombre de délégués sera majoré pour atteindre 37 et chaque commune ayant de 1 à 3 délégués d'après la règle de droit aura 1 délégué de plus. La Commune de CESSIEU aura donc 4 délégués à partir des prochaines élections municipales. Le nombre de Vice-Président sera décidé par le prochain Conseil Communautaire et ne devra pas excéder 11 personnes.

Il précise ensuite que la réglementation prévoit qu'il n'y ait plus de délégué suppléant sauf dans le cas où une commune n'a qu'un seul délégué.

**Cours de gymnastique en extérieur :** Monsieur CORSAT explique qu'il a reçu un prof de gymnastique auto-entrepreneur qui propose de faire pratiquer cette activité à l'extérieur. Il demandait l'autorisation de le faire sur l'aire de pique-nique du Pré du Battoir. Monsieur CORSAT, après réflexion, a décidé de l'y autoriser moyennant le versement d'un droit de place (auquel sont soumis les forains qui vendent le lundi matin sur le Champ de Mars ou le camion de pizzas). Cette activité débiterait cet été et se déroulerait les dimanches matins.

**Boulangerie GAGET :** Monsieur le Maire explique que les propriétaires de la boulangerie ont proposé d'acheter à la Commune le local communal de 109 m<sup>2</sup> dans lequel est situé le four à pain. Monsieur CORSAT est plutôt favorable à cette demande du fait que les propriétés communales et de Monsieur GAGET sont très imbriquées et qu'il ne serait pas possible de trouver une utilisation à ce local si la boulangerie n'existait plus. Pour Monsieur GAGET, il serait plus simple de céder le fonds de commerce. Monsieur CORSAT ajoute ensuite qu'il a donc demandé aux services des Domaines d'estimer la valeur de ce local.

Monsieur LELONG demande si le fait de conserver le local dans la propriété communale serait un moyen de pérenniser la boulangerie. Monsieur le Maire lui répond que cela ne va pas de soi car Monsieur GAGET peut librement vendre son local commercial pour une toute autre activité.

**Demande de l'ACCA pour un bâtiment :** Monsieur CORSAT distribue aux élus le compte-rendu de la réunion du 12/02/2013 avec les représentants de l'ACCA. Cette question sera abordée lors d'une prochaine séance. Il précise néanmoins que la solution de transformer le préfabriqué situé au Bois de CESSIEU serait la plus facile à mettre en œuvre et à moindre frais du fait du terrain à proximité qui a été donné à la Commune.

Quelques questions sont soulevées : Monsieur CASSE demande si cela ne pose pas un problème d'hygiène. Monsieur BROCHARD demande si les élus vont accepter de financer un projet si onéreux pour une association tout comme la question se pose pour la réfection de la toiture des vestiaires du foot. Monsieur CASSE suggère que ce local serve également pour d'autres associations si cela est possible. Enfin, Monsieur LELONG estime que réaliser ce type de bâtiment à proximité d'une école n'est pas une bonne idée.

Monsieur CORSAT rappelle que le débat aura lieu lors d'une prochaine réunion.

**Plan Local d'Urbanisme (PLU) :** Monsieur le Maire explique que le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLU pourrait être délibéré en mai prochain. Une réunion a eu lieu avec les techniciens représentant le SCOT, la CCVT et la DDT. Un accord a été trouvé pour un déclassement de 26ha en terrains non constructibles et pour laisser 15 ha toujours constructibles. Il rappelle que les exigences initiales de l'Etat et du SCOT limitaient à 10 ha constructibles mais que, du fait de la configuration géographique de la Commune et de ses contraintes environnementales notamment, les techniciens ont compris qu'il était impossible de faire autrement.

Du fait que la Commune est située non loin d'une zone « Natura 2000 », Monsieur ROGER du cabinet d'urbanisme THIEBAULT va vérifier qu'il n'y ait pas une étude obligatoire à réaliser sur cette question.

Une réunion de la commission PLU sera organisée prochainement pour aborder ce sujet ainsi que les zones à définir pour le SMABB.

**Décisions du Maire :** Monsieur le Maire fait lecture des décisions du Maire suivantes et répond aux questions posées sur ces décisions.

| Date de la décision | Objet de la décision                                                                                                                                                                                               | Montant HT  |
|---------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| 16/03/2013          | Pas de préemption dans le cadre de la vente suivante : M. BOUROT Michel Paul Albert et Mme VUAGNOUX Marie Josette à M. TERRINVEST ET CIE d'un bien situé Pévrin                                                    |             |
| 16/03/2013          | Pas de préemption dans le cadre de la vente suivante : Mme QUERENET Marie-Thérèse et M. JEUNE Bernard Jean Pierre à VIVIAN TERRAINS d'un bien situé Terre Carré                                                    |             |
| 16/03/2013          | Pas de préemption dans le cadre de la vente suivante : M. ZANOUDA Georges Ali et Mme PANETTO Sylvie à M. MARION David et Mme MARCHERAT Angélique d'un bien situé 16 route Romaine                                  |             |
| 16/03/2013          | Pas de préemption dans le cadre de la vente suivante : M. PLOQUIN Dominique Marie Pierre Michel et Mme MARCHERAT Annick Marie Madeleine à M. CARREL Tibaut et Mme FERNANDEZ Lucie d'un bien situé 14 route Romaine |             |
| 26/03/2013          | Assurance bâtiments-véhicules                                                                                                                                                                                      | 11 652,03 € |
| 29/03/2013          | Pose et dépose illumination - Année 2012/2013                                                                                                                                                                      | 7 315,50 €  |
| 29/03/2013          | Impression bulletin municipal - Année 2013                                                                                                                                                                         | 6 000,00 €  |
| 09/04/2013          | Pas de préemption dans le cadre de la vente suivante : VALOR'IMMO à M. et Mme Christophe BADUFLE d'un bien situé 52 rue du Colombier                                                                               |             |
| 13/04/2013          | Pas de préemption dans le cadre de la vente suivante : M. DURAND Damien à M. LU Quoc Vuong et Mme née BROSSARD Valérie d'un bien situé 15 rue de la Gare                                                           |             |

**Repas des anciens le 28/04 :** Monsieur CORSAT demande si certains élus peuvent venir aider à servir le repas. Messieurs LELONG, BROCHARD, BOURDIC participeront ainsi que Monsieur ROUX également pour le service de l'apéritif.

**Ronde d'un art du monde :** Monsieur BUISSON rappelle que le spectacle des enfants ainsi que la présentation des totems réalisés par les enfants aura lieu le vendredi 19/04 à 19h30. L'inauguration de la statue aura lieu quant à elle le 25/04 à 15h30 dans le jardin de ville.

Fin de la séance à 21h50